



FICHE ACTION

RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE

DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ DE LA SAFER EN MATIÈRE DE CESSIONS D'EXPLOITATIONS

La Safer Grand Est est reconnue comme le **spécialiste de la gestion et de la transmission du parcellaire**. Pour faire face au défi du renouvellement des générations en agriculture, la Safer souhaite se doter des moyens pour augmenter très sensiblement le nombre d'exploitations transmises par son truchement.

Elle se fixe pour objectif d'atteindre **50 exploitations transmises par an** dans le respect de ses missions, de ses procédures et de ses instances. Pour cela, elle devra développer les **partenariats** avec les **centres de gestion** et **certaines cabinets d'avocats** et **former ses collaborateurs** aux enjeux réglementaires, fiscaux et sociaux de la transmission d'entreprise.

 **Cabinets d'avocats**
Centres de gestion

 **50 exploitations transmises par an**

MIEUX REPÉRER ET ACCOMPAGNER LES CÉDANTS

Des actions de **repérage des cédants** sans successeur sont régulièrement menées sur le territoire régional par les Chambres d'Agriculture ou l'ADASEA (51). La Safer souhaite être intégrée comme **partenaire actif** de toutes ces initiatives principalement en secteur céréalier ou de polyculture élevage et dans des secteurs spécifiques : zone viticole, aires d'alimentation de captage d'eau potable, etc.

Une fois les cédants sans successeur identifiés, il convient d'adopter une **stratégie de suivi et d'accompagnement** afin de s'assurer que ces exploitations seront bien cédées dans le cadre de la mission de renouvellement des générations.

 **ADASEA - Centres de gestion**
Agences de l'Eau
Chambres d'Agriculture
Syndicats viticoles - Caves
coopératives viticoles
Terre de Liens

INTÉGRER TOUS LES POINTS INFO TRANSMISSION

La Safer œuvrera pour participer aux travaux de tous les Points Info Transmission.

 **Chambres d'Agriculture**
Jeunes Agriculteurs
Région Grand Est

 **Nombre de PIT dont la Safer**
est partenaire actif

COLLECTER ET ORGANISER L'INFORMATION DANS UN OUTIL DE GESTION RELATION CLIENT

Mise en place d'un outil performant de **Gestion Relation Client** pour assurer le suivi des candidats à l'installation, des investisseurs susceptibles de consentir des baux aux futurs installés, des porteurs de projets afin de leur proposer les **opportunités foncières** correspondant à leurs attentes.

METTRE EN PLACE ET UTILISER LE FONDS DE PORTAGE NATIONAL

La FNSafer travaille à la mise en place d'un **fonds** qui permettrait d'assurer le **portage financier du foncier dédié à l'installation**. L'objectif est d'alléger le coût de la reprise d'une exploitation en achetant le foncier et en faisant bénéficier de baux sécurisés aux jeunes installés.



METTRE EN PLACE UN FONDS DE PORTAGE COURT-MOYEN TERME AU NIVEAU RÉGIONAL

Pour donner le temps nécessaire à un candidat à l'installation pour affiner son projet, il peut être nécessaire d'acquiescer et de **porter le coût financier d'une exploitation durant un délai de deux ans maximum**. Ce coût de portage ne doit pas être, in fine, supporté par le candidat à l'installation. La Safer propose donc que soit créé un **fonds de portage régional** sur le modèle de ce qui se pratique dans la quasi-totalité des autres régions françaises.

 **Fonds de portage financé par** 

UTILISER LE FONDS DE GARANTIE INAF

La Safer souhaite que ce fonds, trop peu doté à ce jour, soit utilisé en priorité pour les **installations hors cadre familial**.

 **DRAAF**
Organismes bancaires

PRIVILÉGER LE MAINTIEN PLUTÔT QUE LE DÉMEMBREMENT DES UNITÉS ÉCONOMIQUES VIABLES

Les comités techniques Safer veilleront à ce que les **unités économiques viables** soient orientées prioritairement vers des **projets d'installation**. Leur démembrement ne pourra être envisagé qu'en l'absence de candidat à l'installation ou après vérification de la capacité d'au moins un candidat à s'installer sur une partie de l'unité seulement.

FAVORISER LES INVESTISSEURS PROPOSANT LES BAUX LES PLUS SÉCURISANTS

En cas de concurrence entre investisseurs pour l'attribution d'un bien, les comités techniques veilleront à privilégier celui qui propose les **modalités de bail les plus sécurisantes à long terme** pour le candidat à l'installation. Les baux de carrières seront systématiquement proposés.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATS À L'INSTALLATION

Les candidats à l'installation seront sélectionnés au regard des éléments objectifs apportés par ces derniers pour attester de la **viabilité économique** de leurs projets ainsi que sur leur **capacité professionnelle** (diplômes, expérience, ...) et leur capacité et volonté de **réaliser eux-mêmes** tous les travaux de l'exploitation. Le mode d'installation (aidée, non aidée, à titre principal, à titre secondaire) ne sera pas un critère de sélection.